



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## monuments historiques

Question écrite n° 79524

### Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur les crédits alloués à la restauration des monuments historiques, au cours des dernières années. Le soutien de l'État à la conservation de notre patrimoine permet de favoriser des emplois non délocalisables ; de plus, il encourage l'accès des jeunes générations à des formations de terrain qualifiantes ; enfin, il développe l'économie locale et l'attractivité internationale de notre pays. C'est pourquoi il le prie de bien vouloir lui indiquer les crédits alloués au cours des cinq dernières années ainsi que les mesures qu'il envisage de prendre concernant le budget consacré par l'État à la conservation du patrimoine monumental.

### Texte de la réponse

La question de l'honorable parlementaire rejoint une préoccupation majeure du ministère de la culture et de la communication. À la suite du lancement en novembre 2003 du plan national pour le patrimoine et eu égard à l'importance des besoins de restauration du patrimoine monumental, le ministère de la culture et de la communication a demandé à l'ensemble des directions régionales des affaires culturelles de faire porter leur effort sur l'affectation optimale des autorisations de programme existantes et sur la mobilisation des crédits de paiement disponibles. Cet effort s'est traduit immédiatement par un engagement plus fort de l'État, mais le niveau des crédits de paiement délégués est demeuré à un niveau insuffisant face à l'ampleur des besoins. Pour faire face à ces besoins, le ministère s'est engagé dans une action combinant attribution de ressources nouvelles obtenues en loi de finances et redéploiement des crédits. Ainsi, près de 90 MEUR de crédits de paiement supplémentaires sur les exercices 2004 et 2005 auront été délégués aux directions régionales des affaires culturelles pour la restauration des monuments historiques. En 2006, le patrimoine monumental bénéficie d'une dotation en capital issue des recettes de privatisation pour 100 MEUR. Ces premières mesures obtenues dans un contexte de très forte tension sur les finances publiques ne constituent qu'une réponse partielle aux difficultés rencontrées par le secteur des monuments historiques. Le ministère de la culture et de la communication est déterminé à poursuivre l'effort entrepris et la préparation du budget de l'année 2007 sera effectuée en prenant pleinement en compte cette préoccupation. Les services centraux du ministère de la culture et de la communication suivent au plus près la situation dans chaque DRAC pour limiter les difficultés signalées par l'honorable parlementaire et dégager des solutions qui puissent répondre à l'urgence de la situation.

En M									
En autorisations de programme									
IMPUTATION	2001			2002			2003		
	LFI	Crédits ouverts	Crédits consommés	LFI	Crédits ouverts	Crédits consommés	LFI	Crédits ouverts	Crédits consommés

Total (56-20 + 66-20)	264,58	322,45	313,676	270,118	279,989	253 296	263,952	369,092	353,574	25
-----------------------	--------	--------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	----

En M										
En crédits de paiement										
IMPUTATION	2001			2002			2003			LFI
	LFI	Crédits ouverts	Crédits consommés	LFI	Crédits ouverts	Crédits consommés	LFI	Crédits ouverts	Crédits consommés	
Total (56-20 + 66-20)	255,1	543,9	309,263	234,127	538,264	310,671	114,895	414,99	308,12	193 2

## Données clés

**Auteur :** [M. Thierry Mariani](#)**Circonscription :** Vaucluse (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire**Type de question :** Question écrite**Numéro de la question :** 79524**Rubrique :** Patrimoine culturel**Ministère interrogé :** culture et communication**Ministère attributaire :** culture et communication

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 29 novembre 2005, page 10950**Réponse publiée le :** 28 mars 2006, page 3367